

Accompagner les propriétaires non éligibles aux aides de l'ANAH pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie



Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

Anne PETERTIL

Service Etudes et Aménagement, Habitat, Urbanisme et Prévention des risques

25 rue de la Gare- Oulmes

85 420 RIVES D'AUTISE

Tel : 02 51 50 48 80

etudes.techniques@cc-vsa.com

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Lutter contre la précarité énergétique
- Promouvoir les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements
- Améliorer les conditions de vies des ménages (confort thermique, gain d'énergie et baisse de la facture énergétique)
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'ANAH.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Etre propriétaire d'un logement achevé depuis au moins 15 ans ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une prime pour des travaux d'économie d'énergie de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise dans les 10 ans (à compter du paiement de la prime) ;
- Effectuer des travaux par des professionnels ;
- Le montant minimum des travaux est de 1 000 € ;
- Aide non cumulable avec les aides de l'ANAH.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

➤ Travaux classiques :

Ouvertures, isolation horizontale et/ou verticale, pompe à chaleur aérothermique, chauffe-eau thermodynamique, VMC hygro-réglable ou double flux, poêle à bois ou à pellets.

Une subvention de 20 % du montant TTC des travaux, plafonnée à 350€ par logement.

➤ Travaux éco-responsables :

Chauffe-eau solaire, chauffage solaire, chaudière bois, pompe à chaleur géothermique, panneaux photovoltaïques, éolienne

Une subvention de 20 % du montant TTC des travaux, plafonnée à 700€ par logement.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Conseil départemental (crédits délégués de l'ANAH)

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Objectif de 45 logements par an.

Crédit de la CC VSA de 42 000 € par an.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

Bilan 2020-2025 (du 15/02/2022 au 14/02/2023) :

- 46 dossiers subventionnés par la communauté de communes pour les économies d'énergie, pour un budget de 17 850€.

